

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS**  
**SÉANCE DU 20 MARS 2026**

**DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h,  
 Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,  
 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
 sous la présidence de RIVOIRE Marion  
 .....  
**En exercice** 19  
**Présents** 18  
**Procuration** 1  
**Votants** 19

Date de la convocation : 16/03/2026  
 Date d'affichage de la convocation : 16/03/2026  
 Date d'affichage de la délibération : 25/03/2026

Etajent présents : MME RIVOIRE Marion, MR PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYSSES Lucie, Mr SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MR LERAN Jean-Philippe, MME CHANSAREL Frédérique, Mr BECAÏS Anthony, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire

Ont donné procuration : MME LATGER Lucie a donné procuration à MME JEULIN-CARREY Florence

Florence JEULIN-CARREY a été nommé(e) secrétaire de séance.

**Délibération n° 2026-44 Demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'Espace Ragou-Annule et remplace**  
*Exposé*

Madame la Maire rappelle que le bâtiment du Service Enfance Jeunesse, appelé Espace Ragou, accueille le Centre d'Animation Jeunesse, ainsi que des activités associatives. Le projet de rénovation énergétique, ayant fait l'objet d'un audit énergétique par un bureau d'étude missionné par le SDEHG, est prévu à hauteur de 35 650€HT, avec un coût d'étude de 4 991€HT, soit un coût total de 40 641€HT, soit 48 769,20€ TTC.

L'objectif de ce projet est de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2025-56 du 17 juillet 2025.

Des subventions sont sollicitées selon le plan de financement suivant :

Fonds de concours métropolitain	50 %	20 320,50 €
Conseil Départemental Haute-Garonne	30 %	12 192,30€
Commune	20 %	8 128,20 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>40 641 €</b>

*Décision*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

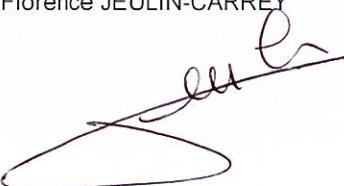
- d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions,
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes.

La délibération est adoptée à :

19 VOIX POUR  
 ABSTENTION  
 VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
 Fait à Flourens, le 20/03/2026

Le secrétaire de séance,  
 Florence JEULIN-CARREY



La Maire  
 Marion RIVOIRE

